

## PLU – SECTORISATION VEGETALE DE LA ZONE UG

Donnée DU

Actualité : **Données à jour**

### I. Définition

La Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris couvre la totalité du territoire parisien à l'exception de trois secteurs :

- Le secteur sauvegardé du Marais.
- Le secteur sauvegardé du 7<sup>ème</sup> arrondissement.
- Le domaine du Sénat (article 76 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003).

Le territoire couvert par le PLU est divisé en 4 zones : Zone Urbaine Générale (UG), Zone Urbaine de Grands Services Urbains (UGSU), Zone Urbaine Verte (UV) et Zone Naturelle et Forestière (N). Chaque zone fait l'objet d'un règlement. L'ensemble du PLU est consultable sous forme de fichiers PDF ici :

[www.pluenligne.paris.fr](http://www.pluenligne.paris.fr)

Pour l'application de l'article 13.1.2 de la Zone Urbaine Générale, qui indique les obligations en matière de réalisation d'espaces libres, de plantations et de végétalisation du bâti, la zone UG est divisée en deux secteurs :

- un **secteur de mise en valeur du végétal**;
- un **secteur de renforcement du végétal**.

Les documents graphiques du PLU localisent ces deux secteurs sur le **plan D** intitulé « **Sectorisation végétale de la zone UG** ». Le lot de données décrit par cette fiche contient l'emprise de chaque secteur figurant sur ce plan. L'ensemble de ces secteurs forme une partition complète de la zone UG du PLU.

Enfin, les surfaces sont découpées à chaque limite d'arrondissement.



Carte utilisant l'attribut TYPE\_VEGS

## II. Modèle de données

**Données surfaciques.**

**Attributs :**

Nom	Libellé	Type	Valeurs possibles
TYPE_VEG	Secteur pour l'article UG 13.1.2	Texte	R : secteur de renforcement du végétal V : secteur de mise en valeur du végétal
NUMARDT	Numéro d'arrondissement	Entier	1 à 20

## III. Métadonnées :

**Source :** Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme.

**Unité :** degrés décimaux.

**Système de coordonnées :** WGS 84

**Actualité :** Ces données sont conformes à la dernière version du PLU les ayant modifiées, mise à jour par le Conseil de Paris les 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 (modification sur le secteur du boulevard Carnot).

**Restriction d'utilisation :** Les données décrites ici ont été utilisées pour réaliser le plan « Sectorisation végétale de la zone UG » du PLU de Paris, qui est à l'échelle du 1/25 000<sup>ème</sup>. Seul ce plan, consultable en PDF sur le site de la Mairie de Paris ([www.pluenligne.paris.fr](http://www.pluenligne.paris.fr)) porte une information réglementaire. Les données disponibles sur l'OpenData de la Ville de Paris sont diffusées pour information, et ne constituent pas une information réglementaire.

**Contact :** Pour toute question relative à ces données, ou si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : [paris-geoportail-urbanisme@paris.fr](mailto:paris-geoportail-urbanisme@paris.fr)